



1

Charte des victimes -
Crime Victims Helpline

1. CHARTE DES VICTIMES - CRIME VICTIMS HELPLINE

CE QUE VOUS POUVEZ ATTENDRE DE LA LIGNE D'ASSISTANCE

Lorsque vous appelez cette ligne :

- votre appel reste confidentiel ;
- nous vous laissons le temps de parler de ce qui vous est arrivé ;
- nous vous écoutons avec empathie et sans vous juger ;
- nous vous renseignons sur les services d'assistance aux victimes qui existent près de chez vous ;
- nous vous dirigeons vers des services d'aide aux victimes spécialisés dans certains délits, comme la violence familiale, le viol, les abus sexuels ou l'homicide (volontaire ou involontaire) ;
- nous répondons à vos questions sur le système judiciaire pénal ;
- nous vous aidons à entrer en contact avec la police ou d'autres agences et services ;
- nous vous donnons des informations sur la manière d'obtenir une indemnisation, si cela s'applique à votre cas ; et
- nous serons à votre écoute si vous souhaitez nous rappeler.

Pendant l'appel, vous pouvez :

- nous en dire autant que vous le souhaitez sur ce qui vous est arrivé ;
- choisir de nous donner votre nom ou de rester anonyme ;
- nous poser des questions sur le système judiciaire. Si nous ne pouvons pas y répondre, nous ferons des recherches et vous tiendrons informé(e) ;
- nous demander des renseignements sur d'autres services, publics ou bénévoles, qui existent pour vous aider ;
- nous parler de problèmes auxquels vous êtes confronté(e), parce qu'un membre de votre famille, un ami ou un collègue a été victime d'une infraction pénale ;
- apprendre où obtenir des conseils sur la sécurité ;
- apprendre comment obtenir des conseils juridiques ; et

- découvrir si vous pouvez prétendre à une indemnisation pour préjudice résultant d'une infraction pénale.

Vous n'avez pas besoin d'avoir de raison particulière pour nous appeler ni d'avoir de questions spécifiques à nous poser. Si vous souhaitez juste parler, nous sommes là pour vous écouter.

Vous pouvez contacter la ligne d'assistance par :

Téléphone : 1850 211 407

Courriel : info@crimevictimshelpline.ie

Fax : 085 1337711

Site Web : www.crimevictimshelpline.ie

SI NOUS NE RÉPONDONS PAS À VOS ATTENTES

Si nous ne répondons pas à vos attentes, vous êtes invité(e) à contacter le :

Service Co-ordinator (Coordinateur du service)

National Crime Victims Helpline

3rd Floor, Block B

Harcourt Centre

Harcourt Street

Dublin 2

Tél. : (01) 408 6118

Fax : (01) 4086125

Courriel : info@crimevictimshelpline.ie

Site Web : www.crimevictimshelpline.ie

RÔLE DE LA LIGNE D'ASSISTANCE

Crime Victims Helpline est une ligne d'assistance nationale confidentielle dirigée par une équipe de bénévoles qualifiés. Nous sommes là pour vous écouter. Nous apportons notre soutien à toutes les personnes victimes d'infractions pénales, quelle que soit la date à laquelle l'infraction a eu lieu ou son auteur, ou que vous ayez signalé ou non ces faits à la police. Nous comprenons les problèmes et les difficultés que rencontrent les victimes d'infractions pénales et nous vous aiderons pour que vous ne vous sentiez pas seul(e) dans ces moments-là.

Notre action est financée par la Commission d'aide aux victimes d'infractions pénales, mise en place par le ministère de la Justice, de l'Égalité et de la Réforme du Droit. La Commission finance tout un éventail d'organismes qui viennent en aide aux victimes d'infractions pénales. Si vous le souhaitez, nous pouvons vous fournir les coordonnées de ces organismes. Vous trouverez également la liste des organismes qui soutiennent les victimes d'infractions pénales sur le site Web de la Commission à l'adresse www.csvc.ie (voir rubrique « Victim Services » - services aux victimes).

(Édition : juin 2010)